

**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORTExtrait du registre aux délibérations du Conseil communal**Présents**

Cathy Clerbaux, *Présidente* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Alain Wiard, Anne Depuydt, Cécile Van Hecke, Tristan Roberti, Benoît Thielemans, Jan Verbeke, *Échevin(e)s* ;
José Stienlet, Philippe Desprez, Martine Payfa, Véronique Wyffels, Guillebert de Fauconval, Didier Charpentier, Jos Bertrand, Martine Spitaels, Michel Kutendakana, David Leisterh, Michel Colson, Anne Spaak-Jeanmart, Hugo Périlleux-Sanchez, Dominique Buyens, Sandra Ferretti, Odile Bury, Roland Maekelbergh, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Jean-Manuel Cisey, *Échevin(e)* ;
Jean-Marie Vercauteren, *Conseiller*.

Séance du 18.09.18

#Objet : Eglise Anglicane unifiée "Holy Trinity" - Compte de l'exercice 2015 – Budget de l'exercice 2017.#

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes;

Vu le compte pour l'exercice 2015 et le budget pour l'exercice 2017, arrêté en séance du 14 novembre 2016 par le Conseil d'administration de l'église Anglicane Unifiée « Holy Trinity » qui se résume comme suit :

	<u>Compte 2015</u>	<u>Budget 2017</u>
Recettes ordinaires	182.696,11	209.125,00
Recettes extraordinaires	60.406,86	55.000,00
	243.102,97	264.125,00
Dépenses arrêtées	38.891,43	42.875,00
Dépenses ordinaires	89.867,16	118.310,00
Dépenses extraordinaires	114.344,38	102.940,00
	<u>243.102,97</u>	<u>264.125,00</u>
Solde	0,00	0,00

Considérant que le compte 2015 de l'église Anglicane Unifiée « Holy Trinity » se clôture en équilibre sans l'intervention pécuniaire de la commune;

Considérant que le budget 2017 de l'église Anglicane Unifiée « Holy Trinity » se clôture en équilibre sans l'intervention pécuniaire de la commune;

DECIDE :

D'émettre un avis favorable à l'approbation du compte 2015 et du budget 2017 du Conseil d'administration de l'église Anglicane Unifiée « Holy Trinity ».

La présente délibération sera transmise à l'Autorité de Tutelle conformément aux dispositions de l'ordonnance du 14 mai 1998 ainsi qu'à celles de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 juillet 1998 relatif à la transmission au Gouvernement des actes des autorités communales en vue de l'exercice de la Tutelle administrative tels qu'en vigueur à ce jour.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

25 votants : 5 votes positifs, 1 vote négatif, 19 abstentions.

Non : Sandra Ferretti.

Abstentions : Olivier Deleuze, Anne Depuydt, Tristan Roberti, Jan Verbeke, José Stienlet, Philippe Desprez, Martine Payfa, Véronique Wyffels, Cathy Clerbaux, Didier Charpentier, Jos Bertrand, Martine Spitaels, Michel Kutendakana, David Leisterh, Michel Colson, Anne Spaak-Jeanmart, Hugo Périlleux-Sanchez, Dominique Buyens, Odile Bury.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cathy Clerbaux

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 19 septembre 2018

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Alain Wiard